

Compte rendu du Conseil Municipal

Nombre de membres

en exercice: 11

Présents : 8

Absents : 3

Pouvoirs : 0

Votants : 8

Séance du 10 janvier 2020

L'an deux mille vingt et le dix janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 6 janvier 2020, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Michel FORTERRE, Maxime FAIRISE, Jean Pierre DEFRANCE, Mathieu BAECHLE, Louis BOIT, Pierrette DEFRANCE, Maryse NICOLAS, Marie Christine SOREL

Représentés:

Excuses:

Absents: Daniel BRAUX, Martial HOCQUARD, Christian LEONARD

Secrétaire de séance: Maxime FAIRISE

Objet: Demande de classement et de mise à jour du tableau de classement des voies communales - 2020 001

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à la dissolution de l'Association Foncière de Remembrement de AVRAINVILLE et à la réalisation d'un acte administratif de vente pour la cession des chemins à la commune, elle peut désormais les intégrer ou non sur le domaine public communal.

Etant donné qu'une maison a été construite sur le chemin de la Ruellotte, il serait nécessaire d'intégrer ce chemin dans le domaine public de la commune.

Monsieur le Maire propose de nommer la voie "chemin de la Ruellotte".

Monsieur le Maire informe aussi qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale afin d'y intégrer les chemins de l'Association Foncière de AVRAINVILLE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **PRÉCISE** que la mise à jour du tableau de classement des voies communales envisagée ne portera pas atteinte aux fonctions de dessert et de circulation assurées par cette voie qui restera ouverte à la circulation publique.
- **DEMANDE** le classement du chemin désigné "Chemin de la Ruellotte" dans les voies communales conformément aux dispositions de l'article L.141-3 du code de la voirie routière.
- **DEMANDE** une mise à jour du tableau de classement des Voies communales
- **AUTORISE** le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

Objet: Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert "Agence de GEstion et Développement Informatique" (AGEDI) - 2020 002

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en oeuvre des nouvelles technologies et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC). Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.G.E.D.I., joint en annexe,
- **APPROUVE** le passage de syndicat mixte fermé en syndicat mixte ouvert,
- **APPROUVE** la modification de l'objet du syndicat,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.G.E.D.I.

Affaires diverses

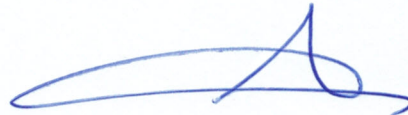
– Elections municipales :

Monsieur le Maire communique les modalités émises par la préfecture des Vosges pour candidater pour les élections municipales qui se dérouleront en mars prochain.

Il est aussi important que les nouveaux habitants de 2019 s'inscrivent sur la liste électorale de la commune de domiciliation.

Fait à Avrainville,
le 13 janvier 2020

Michel FORTERRE



Maire de AVRAINVILLE

